

PARIS, le 4 octobre 2017
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire révisé

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ces rapports de la Directrice générale.

Le STU salue la baisse de 3 % en 2016 des dépenses consacrées aux emplois de **consultants** par rapport à 2015. Il est cependant à regretter que, si ces dépenses sont en baisse de 12 % au Siège, elles sont en augmentation de 2 % dans les Bureaux régionaux.

Le STU déplore également que le nombre de **contrats de services** ait augmenté de 75 % hors Siège et de 25 % au Siège.

Nous observons depuis 2012, de manière générale, une **diminution massive et inquiétante du nombre de membres du personnel** et de la part qu'ils représentent dans la force de travail globale :

- au Siège, les membres du personnel sont passés de 85 à 73 % du personnel, alors que le nombre de non-membres du personnel augmentait de 15 à 27 % ;
- hors Siège, les membres du personnel sont passés de 45 à 35 %, et le nombre de non-membres du personnel de 55 à 65 % ;
- au total, Siège et hors Siège, **les membres du personnel sont passés de 66 à 51 % du personnel, alors que le nombre de non-membres du personnel augmentait de 34 à 49 %.**

Nous saluons la baisse du recrutement **du personnel retraité** (passé de 50 en 2015 à 29 % en 2016), mais soutenons que d'autres solutions doivent être trouvées et passent sans doute par une **meilleure planification des départs** en retraite.



Si nous constatons une amélioration en ce qui concerne la limitation d'emploi de personnel externes, les problèmes afférant à ces recrutements restent les mêmes :

- la trop grande disparité des types de contrats est source de **discriminations** au sein du personnel de l'UNESCO en ce qui concerne notamment les rémunérations, le droit du travail, les droits à la sécurité sociale et à la retraite ;
- l'emploi **illégal** de personnel externe pour effectuer des **tâches essentielles** conduit à une double discrimination envers les membres du personnel qui détiennent déjà l'expertise et sont souvent marginalisés dans leur travail et leur carrière par l'emploi de personnels extérieurs et envers les consultants et titulaires de contrats de service qui ne jouissent pas des mêmes salaires et des mêmes droits ;
- l'instauration de curieuses habitudes de travail de membres du personnel de l'UNESCO qui passeraient plus de temps à établir des contrats temporaires pour mettre en œuvre un programme qu'à le conduire eux-mêmes, ce qui relève pourtant de leur responsabilité.

Le STU demande donc que la dépense de consultants ou de contrats de service ne soit effectuée sur le Programme ordinaire pour assister les spécialistes de programme que dans le cas d'un **besoin d'expertise bien particulier**.

Quant aux temporaires de longue durée, le STU demande que soit mis en place un mécanisme leur permettant, après un certain nombre d'années, de bénéficier des mêmes droits et devoirs que les membres du personnel.